

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 8 octobre à 19 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. DUPERCHE Claude, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

Absents excusés : M. POULIN Denis (pouvoir à M. DUPERCHE Claude)  
Mme BOURDIN Aurélie (pouvoir à Mme MOULINOUX Stéphanie)  
Mme SIMON Isabelle  
Mme DANIEL DAVID Laetitia  
Mme DENICU Estelle  
Mme GUILBON Ophélie  
M. LUZET Sylvain

Après lecture du compte rendu du 29 juin 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme MOULINOUX

M. le Maire ouvre la séance et annonce la démission du Conseil Municipal des Membres suivants : M. DUPERRIER Xavier, Mme ANNE Brigitte, M. JOUARD Philippe, Mme SADOUX Bernadette, M. PIGNAT Christophe, M. COLARD Daryan et Mme DESHAYES Evelyne. De plus il précise que Mme SIMON Isabelle, 5<sup>ème</sup> Adjointe lui a signifié sa démission qu'elle a directement transmise au Préfet. Cette dernière démission sera effective après l'accord de ce dernier.

M. le Maire évoque son profond regret par rapport à ces décisions et relate l'historique de la création de cette équipe. Il tient à remercier tous ces conseillers démissionnaires pour leur travail. Il souligne qu'il a peut-être fait des erreurs mais insiste sur le fait qu'il aime profondément son village et reste présent pour son équipe et la population maissoise presque 24 heures sur 24.

Il annonce enfin que le Conseil peut se tenir car il y a dorénavant plus que 16 conseillers en exercice dans l'attente de la décision du Préfet pour Mme SIMON.

Le Quorum est donc de 9 personnes

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération annulant celle prise le 12 septembre 2018 afin de redemander l'avis des domaines pour la vente d'un terrain
- Délibération sur le choix de vendre une maison appartenant à la Commune
- Délibération pour acquisition maison bd des Alliés
- Délibération afin d'autoriser des dépenses pour les décorations Noël.

- Information Chef de Projet « Petites Villes de Demain »
- Délibération présence d'antenne sur le Moulin St Eloi
- Délibération pour reprise de concessions du cimetière
- Délibération pour acceptation des travaux d'aménagement et d'extension du cimetière
- Délibération choix du bureau d'étude pour révision du PLU.
- Délibération régularisation de recettes 2017 mises en non-valeur
- Délibération délégué titulaire au SIARCE
- Délibération autorisation de dépenses travaux école Primaire
- Information ravalement école Primaire.
- Information Centre de Loisirs
- Délibération choix d'un conseiller correspondant défense
- Délibération lotissement les sables blancs
- Délibération modification des statuts SIVUEMPP
- Informations ETS FULCHIRON
- Questions diverses

1/ Délibération annulant celle prise le 12 septembre 2018 afin de redemander l'avis des domaines pour la vente d'un terrain.

M. le Maire indique qu'il semble qu'après renseignements pris auprès des services que l'avis des domaines n'avait pas été demandé pour la promesse de vente à la Société NCE IMMO du terrain situé chemin du marais cadastré AO 63, 64, 65, 66 et 388 pour une contenance de 4 hectares 39 ares et 68 centiares. Il demande donc à son Conseil d'annuler cette délibération et en prendre une nouvelle afin de demander une estimation au service des domaines. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix 10 voix Pour et 1 Abstention (M. CHARBONNIER).

2/ Délibération sur le choix de vendre une maison appartenant à la Commune.

M. DUPERCHE propose à son Conseil de déterminer son choix sur la destination d'une maison appartenant à la Commune située 16 rue du stade cadastrée section ZC 215 pour une superficie de 1 110 m<sup>2</sup>. Soit la Commune garde ce bien soit elle le vend. Le Conseil à la majorité des voix 10 voix Pour et 1 Abstention (Mme WOZNIAK) décide de vendre cette maison et demande à M. le Maire de solliciter l'avis des domaines afin d'avoir un estimatif.

3/ Délibération pour acquisition d'une maison située boulevard des Alliés.

M. le Maire explique à son Conseil la nécessité compte tenu des prévisions d'augmentation importante de la population de créer de nouvelles classes à l'école primaire, d'agrandir la Cantine et le Centre de Loisirs.

Il annonce qu'il y a en ce moment une opportunité de pouvoir acquérir une maison et un terrain situés juste en face de l'Ecole Primaire sur le boulevard des Alliés cadastrés section AD 43 et 42 d'une contenance de 1568 m<sup>2</sup>. Nous pourrions agrandir cette maison et y installer le Centre de Loisirs. Il précise qu'un devis a été demandé pour l'étude de sol.

M. le Maire propose à son Conseil de faire jouer son droit de préemption quand il recevra la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et de solliciter le service des domaines pour avoir une estimation.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition.

4/ Délibération afin d'autoriser les dépenses pour les décorations de Noël.

M. LENGLET indique que comme chaque année la Société CITEOS installera les guirlandes de Noël. Les services techniques de la Commune installeront la crèche et une arche. Il propose au conseil de faire l'acquisition de deux nouvelles traversées de rue. Le montant du devis de la société DECOLUM est de 2 493,60 € TTC. Cette dépense est acceptée à la majorité des voix 10 Pour et 1 Abstention (M. POULIN) par le Conseil Municipal.

5/ Informations chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Le dossier « Petites Villes de Demain » a été mis en place pour la Commune en début d'année 2021. Il correspond au Plan de relance de l'état. A l'origine ce projet ne concernait que la ville de Milly la Forêt, le Sous-Préfet qui connaissait bien la ville de Milly a souhaité un élargissement dans le secteur sud. Une union a donc été faite entre Milly, Maisse et la CC2V. Depuis 2021 la Commune gère ce dossier avec deux responsables au niveau de la Commune : M. POULIN 1<sup>er</sup> adjoint et M. le Maire. Une Cheffe de Projet a été sélectionnée en présence du président de la CC2V, du Maire de MILLY et du Maire de MAISSE. Cette personne sera affectée le 18 octobre.

6/ Délibération présence d'antenne sur le Moulin de St Eloi.

Le Maire indique qu'il est sollicité depuis quelques mois par le groupe ORANGE pour installer des Antennes 4 G sur le Moulin de St Eloi. Il demande à son Conseil de délibérer sur le choix d'implanter ces antennes. Le Conseil à la majorité des voix 8 voix contre et 3 Abstentions (Mme MOULINOUX, M. BATTEREAU, Mme BOURDIN) décide de ne pas accepter cette demande.

7/ Délibération pour reprise de concessions cimetièrè.

M. DUPERCHE indique qu'il n'y a plus beaucoup de places dans le cimetière et qu'un agrandissement est prévu, malgré cela il propose à son Conseil de reprendre des concessions arrivant à expiration, le prix de remise en état est d'environ 900 à 1000 €. La volonté est de reprendre 3 concessions par an. Le Conseil accepte à l'unanimité

8/ Délibération pour acceptation des travaux d'aménagement et d'extension du cimetière.

M. le Maire indique que lors du précédent mandat la Commune avait commencé à agrandir le cimetière. Il demande à M. LENGLET qui a poursuivi le travail de donner quelques explications. Celui-ci précise que dans un premier temps il y aura un terrassement et l'abattage des arbres. Après consultation d'entreprises il propose de retenir la Société TPS pour un montant de 33 306,00 €. Ensuite un dossier de demande de subvention DETR sera effectué pour l'agrandissement et la clôture. M. LENGLET ajoute que les services techniques

sont en train d'effectuer la réfection de l'ossuaire avec mise en place de nouvelles barrières et la pose d'un granité. Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le devis avec la société TPS.

9/ Délibération choix du bureau d'étude pour révision du PLU.

M. le Maire indique que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en 2014, et qu'il est temps de le mettre en conformité avec les nouvelles lois, d'apporter des corrections et de traiter la partie environnementale. Le Conseil a rencontré deux bureaux d'étude et le choix s'est porté sur le bureau CITADIA dont le montant de l'offre est de 46 125,00 € TTC étude environnementale comprise. En fonction des besoins des options pourront être rajoutées. Le Conseil délibère à la majorité des voix 9 pour et 2 Abstentions (Mme WOZNIAK et M. POULIN).

10/ Délibération régularisation de recettes 2017 mises en non-valeur.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à la majorité des voix 10 Pour et 1 Abstention (M. POULIN) accepte de mettre en non-valeur des recettes qui sont devenues avec le temps irrécouvrables. Le montant total s'élève à 11 643,83 €. Un virement de crédit sera effectué pour alimenter le compte 6541 créances admises en non-valeur.

11/ Délibération délégué titulaire au SIARCE.

Suite à une demande du SIARCE il est nécessaire conformément aux statuts du syndicat afin que la commune soit représentée au sein du comité syndical de désigner un délégué titulaire. M. le Maire propose sa candidature. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

12/ Délibération autorisation de dépenses travaux école Primaire.

M. le Maire indique que des travaux sont nécessaires au niveau de l'Ecole Primaire notamment en ce qui concerne la charpente et les huisseries. Une subvention dans le cadre de la DETR a été obtenue. Elle représente 50% du montant HT des travaux. Mme MOULINOUX précise que deux entreprises ont été retenues : l'entreprise GRENET pour la charpente et l'entreprise MICHAUT pour les huisseries. Les montants des devis sont respectivement de 25 633,40 € HT pour le premier et de 41 692,16 € HT pour le second. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ces devis.

13/ Information ravalement Ecole Primaire.

M. le Maire souligne qu'un diagnostic des bâtiments de l'école a été fait et qu'il a été constaté pour le bâtiment du bas qu'un ravalement serait nécessaire. Des devis seront demandés à des entreprises.

14/ Information Centre de loisirs.

Mme MOULINOUX constate qu'il y a de plus en plus d'enfants au sein du Centre de Loisirs et qu'il semble nécessaire de réfléchir à un agrandissement vu les prévisions de constructions futures.

#### 15/ Délibération choix d'un conseiller correspondant défense.

M. DUPERCHE informe son Conseil qu'il a reçu un courrier lui demandant de nommer parmi ses Conseillers un correspondant défense. Ce correspondant défense doit être nommé dans toutes les Communes de France. M. le Maire indique qu'il a dans son Conseil un policier à la retraite et un gendarme militaire ancien combattant en la personne de M. Jean Michel QUEVA. Il en profite pour remercier M. LENGLET et M. QUEVA pour leur intervention organisée et accompagnée par Mme MOULINOUX au sein de l'école primaire sur l'explication de leurs métiers. Celle-ci fût fort appréciée par les enfants. Il remercie aussi M. CHARBONNIER pour son intervention en tant que sapeur-pompier, formateur dans les gestes qui sauvent.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour le choix de M. QUEVA comme correspondant défense.

#### 16/ Délibération lotissement les sables blancs.

M. le Maire précise que ce lotissement se situe entre la rue de malabry et la rue de rivière sur un terrain appartenant à M. et Mme FULCHIRON. Le lotisseur est M. GAUTIER qui a divisé ce terrain en 19 lots. Ce dernier a demandé à la Commune de reprendre la voirie une fois la dernière maison terminée. M. le Maire rajoute qu'à l'ouverture du chantier, le lotisseur a accepté le choix de la Commune concernant les candélabres.

Le Conseil avec 4 voix Contre (M. LENGLET, Mme MOULINOUX, Mme REDONNET, M. POULIN) 3 voix Pour (M. DUPERCHE, M. YPEY, M. BATTEREAU) et 4 Abstentions (M. QUEVA, Mme WOZNIAK, M. CHARBONNIER, Mme BOURDIN) décide de ne pas accepter la reprise du lotissement.

#### 17/ Délibération modification des statuts SIVUEMPP.

Ce syndicat qui gère l'école maternelle avec les communes de MAISSE et COURDIMANCHE a reçu une lettre du Préfet afin de clarifier 2 articles dans les statuts.

Le premier indique que le Président et le Vice-Président doivent être de Communes différentes et l'autre rectifie le mode de calcul de la participation des Communes qui ne prend plus en compte la taxe d'habitation car cette dernière n'existe plus.

Le Conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de ce syndicat.

#### 18/ Information établissement FULCHIRON.

La Société FULCHIRON qui a monté une nouvelle usine en 2009 chemin de la Comble souhaite charger les camions rue de buno sur un terrain leur appartenant en face le SIRTOM. Cette société viendra présenter prochainement ce projet au Conseil Municipal.

#### 19/ Questions diverses

Affaire SCI BERTIN contre commune de MAISSE. M. le Maire indique qu'il a demandé à un cabinet d'avocat, représenté par Maître Karine DESTARAC, spécialisé dans l'urbanisme de défendre l'affaire afin de trouver un accord entre les deux parties face à ce recours gracieux pour un projet sur les terrains du poney club.

Eglise St Médard : M. le Maire indique qu'il a reçu le matin même un appel de l'avocat par rapport à l'affaire de la toiture de l'Eglise. Malgré que la Commune ai gagné devant la cour d'appel, l'issue de ce dossier semble incertaine. M. le Maire espère un dénouement rapide de cette affaire.

Sorties atout branches : Mme MOULINOUX indique que deux sorties ont été organisées fin août et début septembre pour les jeunes et ce fut un véritable succès. Elle tient à remercier les accompagnateurs. On espère renouveler cette expérience.

Foire Ste Catherine : M. CHARBONNIER prend la parole et précise que cette manifestation aura bien lieu et se fera sans le grand chapiteau, ce qui permettra un accueil plus nombreux de commerçants (soixante emplacements sont prévus).

M. LENGLET informe le Conseil que les travaux d'éclairage public rue de courty débiteront fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 00